

PROPOSITION SUJETS DE THESEES CONTRATS DOCTORAUX 2021-2024

Appel ciblé (merci de cocher la case correspondante):

Contrat doctoral établissement ED 536

Contrat doctoral établissement ED 537

Contrat doctoral fléché FR Agorantic

Équipe de direction

Directeur de thèse : Stéphane DURAND

Co-directeur éventuel :

Co-encadrant éventuel : Boris DESCHANEL

Informations générales

Titre en français : Les politiques économiques des assemblées d'états (France, XVII^e-XVIII^e siècles)

Titre en anglais : Economic policies of the estates assemblies (France, 17th-18th c.)

Mots-clés : Assemblées d'états ; Politiques publiques ; Histoire économique ; Gouvernance

Discipline de rattachement (principal) : Histoire moderne

Discipline de rattachement (secondaire)

Insertion dans un des 2 axes de l'établissement (si oui, préciser) Non

Co tutelle : Oui - Non

Pays :

Opportunités de mobilité du doctorant dans le cadre de sa thèse :

Oui – non

Pays : Belgique, Espagne

Profil attendu des candidats à auditionner :

Le /la candidat(e) devra avoir suivi une partie – au moins – de sa formation initiale en histoire et avoir déjà réalisé un travail de recherche en histoire moderne.

Présentation détaillée du sujet (3 pages maximum, tout compris)

Contexte :

L'historiographie des assemblées d'états dans la France d'Ancien Régime connaît une profonde révision depuis une vingtaine d'années. Elle interroge à la fois le concept d'absolutisme monarchique et la nature centralisée de la gouvernance du royaume. En marge de réflexions d'ensemble menées sur le fonctionnement des pouvoirs (Cosandey & Descimon, 2002 ; Le Page & Loiseau, 2019 ; Meyzie, 2020), plusieurs gros travaux ont été réalisés sur des assemblées d'états particulières, telles que la Bretagne (Collins, 1995), la Bourgogne (Loiseau, 2014), le Languedoc (Durand *et alii*, 2014) et la Basse-Navarre (Augé, 2015), ou sur plusieurs assemblées de taille réduite (Legay, 2001). De fait, les approches comparatives ont été plutôt rares, malgré une communauté d'assujettissement au même pouvoir central, ce que manifeste la création d'un « bureau des états » au Contrôle général des finances en 1720.

En outre, les travaux réalisés jusqu'ici ont focalisé l'attention sur la question fiscale, au sein d'un paradigme opposant l'obéissance à la résistance, dans une dialectique laissant peu de place à d'autres approches. La principale interrogation portée aux assemblées d'états a été relative à leur propension à accepter ou à leur capacité de refuser les demandes fiscales faites par les commissaires du roi (Loiseau, 2020). Dans la plupart des cas, l'action des assemblées sur le territoire qu'elles représentaient, notamment par le biais de mesures concernant l'aménagement ou l'économie provinciale, a figuré dans ces travaux de manière accessoire. Pourtant, les pages des délibérations de ces assemblées sont couvertes de décisions prises pour avoir des effets économiques, y compris par le truchement de mesures fiscales. Ces interventions furent souvent sectorielles, mais aussi multiformes (Durand, 2008). Par ailleurs, un Etat royal souvent colbertiste et toujours impécunieux s'est régulièrement tourné vers ces assemblées pour leur faire endosser sa propre politique économique.

Au cours des deux siècles d'Ancien Régime qui ont vu se côtoyer des inspirations aussi différentes que le mercantilisme industriel et commercial de Colbert et la physiocratie de Quesnay (Grenier, 2007), il est difficilement imaginable que toutes ces assemblées d'états soient intervenues dans la sphère économique sans que leurs membres n'aient défendu des positions antagonistes au cours de leurs débats, ou en coulisses. Par ailleurs, l'existence – depuis longtemps révélée – de réseaux puissants faisant le lien entre milieux économiques et milieux politiques (Dessert, 1983) laisse à penser qu'aucune assemblée ne dût être à l'abri des forces du lobbying.

Objectif :

L'objectif de la thèse est de tester l'hypothèse de l'existence de véritables politiques économiques menées par les assemblées d'états dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles et de les comparer pour mettre en évidence les ressorts de leur élaboration, les modalités de leur mise en œuvre et la capacité de ces assemblées à en mesurer les effets dans une perspective de rétroaction. Dans cette perspective, il s'agira aussi de s'intéresser aux déterminants intellectuels des prises de décisions ainsi qu'aux jeux des acteurs économiques

La thèse portera donc nécessairement sur plusieurs assemblées d'états, pour pouvoir assurer une comparaison.

Elle pourra s'intéresser à un secteur économique particulier, par exemple la production textile ou les sources d'énergie (bois, charbon de terre), à condition de pouvoir multiplier les points de comparaison géographiques.

Au titre de la comparaison, l'une des assemblées d'états pourra être située hors du royaume de France, à condition de ne pas focaliser l'étude sur celle-ci.

Méthodes à mettre en œuvre :

- un travail sur archives (fonds des pays d'états aux Arch. nat. ; fonds des assemblées d'états et des intendances dans les séries C des arch. dép. ; archives des chambres de commerce ; archives privées), pour ne pas faire de la thèse une histoire purement intellectuelle de la question.
- une attention aux jeux d'échelles, en quelque sorte de Versailles à l'atelier, pour analyser les phénomènes dans tous les lieux où ils sont observables.
- une analyse des jeux d'acteurs, pour saisir les antagonismes et les ajustements.
- une dimension quantitative, pour mesurer et relativiser les effets des politiques de mêmes que les intérêts des acteurs.

Résultats attendus :

Une analyse comparative des politiques économiques de plusieurs assemblées d'états, mettant évidence :

- les cohérences partielles ou globales des politiques menées, avec ou sans discours formalisé sur celles-ci
- l'ajustement des acteurs, dans tous les lieux concernés (pouvoir central, instances provinciales, contextes locaux)
- les dynamiques d'évaluation, depuis la pesée des situations jusqu'à la mesure des effets des mesures prises.

Retombées pour Avignon Université :

Le Centre Norbert Elias (UMR 8562) est reconnu pour les travaux novateurs menés dans le champ des études du politique. De fait, depuis sa création en 2010, par-delà les changements de contrats, l'un de ses axes de recherche porte sur l'histoire et l'anthropologie du politique.

En son sein, les historiens de l'Université d'Avignon portent une partie de ces travaux. Ce sujet de thèse vise à la fois à prolonger ceux qui ont été conduits jusqu'ici et à affirmer l'originalité des approches qui y sont développées.

Références bibliographiques :

- AUGE (Bertrand), *Les états de Basse-Navarre de 1665 à 1789*, thèse d'histoire, dir. Philippe Chareyre, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2015.
- COLLINS James B., *Classes, estates and order in early modern Brittany*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 (traduction française par A. Rannou: *La Bretagne dans l'État*

royal : *classes sociales, États provinciaux et ordre public, de l'Édit d'Union à la révolte des bonnets rouges*, Rennes, PUR, 2006).

COSANDEY (Fanny) et DESCIMON (Robert), *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Le Seuil, 2002, 316p.

DESSERT (Daniel), *Les Financiers dans l'Etat, l'économie et la société en France de 1653 à 1720*, thèse d'histoire, Paris, Université Paris I, 1983.

DURAND (Stéphane), « Les Etats de Languedoc et la vigne au XVIII^e siècle », in *L'Aude et la vigne : cent ans de passion*, Carcassonne, Archives départementales de l'Aude, 2008, p. 31-47.

DURAND (Stéphane), JOUANNA (Arlette), PELAQUIER (Elie), et le concours de MICHEL (Henri) et DONNADIEU (Jean-Pierre), *Des États dans l'État. Les États de Languedoc de la Fronde à la Révolution*, Genève, Droz, 2014, 983 p.

GRENIER (Jean-Yves), *Histoire de la pensée économique et politique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 2007.

LEGAY (Marie-Laure), *Les États provinciaux dans la construction de l'Etat moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Droz, 2001, 565 p.

LE PAGE (Dominique) et LOISEAU (Jérôme), *Pouvoir royal et institutions dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 2019, 297 p.

LOISEAU (Jérôme), *L'ordre et la dette. Les gentilshommes des états de Bourgogne et la prétention absolutiste, d'Henri IV à Louis XIV (1602-1715)*, thèse d'histoire, dir. Christine Lamarre, Dijon, 2008 (publiée sous le titre « *Elle fera ce que l'on voudra* ». *La noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV (1602-1715)*, Besançon, Presses Universitaires de France Comté, 2014, 408 p.)

LOISEAU (Jérôme), *Consentir ! Assemblées d'états, provinces et monarchie dans la France des rois Bourbons (XVII^e-XVIII^e siècle)*, mémoire d'HDR, Besançon, Université de Bourgogne-Franche-Comté, 2020.

MEYZIE (Vincent), « Histoire(s) de l'Etat royal (XVII^e-XVIII^e siècles). Institutions, pratiques, officiers », in *Faire de l'Histoire moderne*, dir. Nicolas Le Roux, Paris, Garnier, 2020, p. 234-267.